

# L'ASSURANCE MRH (MULTIRISQUES HABITATION)

Gérer un contrat MRH de la souscription à la gestion de sinistre

2 JOURS, 14 HEURES

ASSURANCE DOMMAGES

CODE : AAD18

## Objectifs de la formation

Décrypter les caractéristiques d'un contrat MRH

Identifier les différentes garanties et maîtriser leur mise en œuvre

Appliquer le processus de règlement d'un sinistre habitation

## Animée par

- MINE Marie-Noëlle  
Consultante formatrice,

## Public concernés

- Rédacteurs et gestionnaires assurance habitation, Courtiers et intermédiaires en assurance IARD / MRH, Collaborateurs spécialisés en assurance MRH

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Tarifs

- Tarif général : 1595,00 €HT

# Analyser les principaux facteurs déterminants du marché de l'assurance habitation et ses évolutions

- Les facteurs économiques : les cotisations, les prestations, l'évolution de la masse assurable et les principaux acteurs
- Les facteurs juridiques : la gestion par répartition, le régime indemnitaire, les assurances cumulatives, les sur-assurances, les sous-assurances, les sanctions contractuelles...

---

## ILLUSTRATION Données-clés FFA, applications concrètes

---

### Identifier les composantes d'un contrat MRH

- Les garanties de dommages aux biens
- Lister les biens couverts par une MRH : Immobilier, Embellissements-aménagements, Contenu, O.V.
- Lister les événements couverts par une MRH : Incendie, DDE, Vol, bris de glaces, CATNAT, etc....
- Distinguer les garanties obligatoires, les garanties facultatives et les garanties annexes

---

## EXERCICE Quiz pour se remémorer les points-clés

---

### CAS PRATIQUE Mise en œuvre de garanties

---

### Les garanties de responsabilité civile

- Rappeler les principes et mécanismes de l'assurance de RC : les éléments constitutifs de la RC, les régimes de RC, les domaines de RC, la faute intentionnelle / le fait intentionnel, la notion d'assuré et de tiers au sens du contrat, les conditions de la RC
- Les garanties liées à l'occupation : RC contractuelle et/ou RC extra-contractuelle
- Les garanties Vie privée : RC extra-contractuelle`

---

## EXERCICE Quiz pour se remémorer les points-clés

---

### MISE EN SITUATION Mise en situation de RC contractuelle ou extra-contractuelle

---

### Rappeler les principes généraux de la gestion de sinistres

- Savoir appliquer les règles communes de gestion
- Ouvrir un dossier sinistre et déterminer les mesures conservatoires
- Énumérer les étapes du sinistre
- Définir le mode de gestion lié au périmètre : contractuel, conventionnel, droit commun

---

## EXERCICE Déterminer le mode de gestion des situations en fonction d'un cas pratique donné

---

### Gérer un sinistre MRH

- Préciser le rôle de l'expert et l'étendue de ses missions
  - Déterminer la valeur des biens
  - Appréhender les franchises
  - Préciser l'étendue et les plafonds de garantie
  - Détecter les cas d'application de la subrogation légale
  - Identifier les cas de recours : la contre-expertise l'E.A.C
  - La prescription
- 

## EXERCICE Quiz pour se remémorer les points-clés

---

### CAS PRATIQUE Modalités de calcul de l'indemnité

---

### Appliquer la convention adéquate en fonction des situations

- Modalités d'application de la convention IRSI
  - La convention de règlement des sinistres détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol
  - La convention de renonciation à recours en matière de VAN, HE et PI
- 

## EXERCICE Quiz pour se remémorer les points-clés

---

### CAS PRATIQUE Exercice d'application d'une convention

---

### Dates

Classe virtuelle

Paris

2 journées : 3 et 5 mai 2022

30/06-01/07/2022

2 journées : 4 et 6 juillet 2022

27-28/09/2022

2 journées : 26 et 28 octobre 2022

29-30/11/2022

2 journées : 5 et 7 décembre 2022

---

### Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par E mail aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistique@infopro-digital.com](mailto:logistique@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.